

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4805 - Lundi 03 Février 2025 - Prix : 200 Fc

INSÉCURITÉ :

Hikima Ahamada Soihib retrouvée morte, étranglée



HIKIMATA RETROUVÉE MORTE ÉTRANGLÉE.



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres

Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR – P171361)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Référence : 2025-001-TVAUX-DGSC-PRPKR

“ TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RESERVOIRS DE STOCKAGE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE : UN (01) RESERVOIR 500 M3 DANS LE SITE MITSAMIOULI ”

L'union des Comores a obtenu un financement de la Banque mondiale d'un montant équivalant **45 Millions de dollars** pour financer le projet de relèvement post-Kenneth et de résilience visant d'une part à soutenir le relèvement d'infrastructures publiques et privées ciblées dans les zones sélectionnées touchées par le cyclone Kenneth et d'autre part, d'accroître leur résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques.

Le projet de relèvement post-Kenneth et de résilience a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces financements pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché suivant : « **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RESERVOIRS DE STOCKAGE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE : UN (01) RESERVOIR 500**

M3 DANS LE SITE MITSAMIOULI »

1. Le Projet PRPKR sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter le marché.

2. La procédure sera conduite par une mise en concurrence nationale en recourant à une demande de cotation (DC) tel que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs-Passations des Marchés » dans le cadre de financement de projet d'investissement : Règlement de Passation des Marchés révisé en novembre 2020 et en septembre 2023 de Mondiale, et ouverte à tous (tes) les soumissionnaires du pays éligibles tels que définis dans les Règles de Passation des Marchés.

3. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent

obtenir le dossier de demande de cotation : Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR). Adresse : Moroni Rue de la Corniche Tel : 733 22 73 BP : 12 Moroni Comores, ou par voie électronique en écrivant à coordinateur.ugp.prpkr@gmail.com , rpm2.ugp.prpkr@gmail.com

4. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi le 07/02/2025 à 14h00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans les locaux du Projet.

Lancé, le 23 janvier 2025

LÉGISLATIVES PARTIELLES :

Saïd Housseni Aboubacar, déclaré vainqueur à Itsandra Sud !

Alors que l'état de santé de Dr Achmet et la détention d'Abdou Moustoifa, journaliste à Al-Watwan faisaient toutes les unes de la presse comorienne tout au long de la semaine, les électeurs de quatre circonscriptions à Ndzouani et Ngazidja étaient appelés de nouveau aux urnes pour une reprise du premier tour des législatives 2025. Selon les premiers chiffres de la CENI, dans la circonscription d'Itsandra Sud, c'est le candidat de la CRC, parti au pouvoir, qui serait en passe de remporter le scrutin avec plus de 53%.



Sommes-nous dans l'épilogue des élections législatives débutées le 12 janvier dernier et prolongées par des partielles dans quatre circonscriptions après l'invalidation du premier tour par la section

tion électorale de la cour suprême ? En tout cas, les résultats officiels donnés par la Commission

Electorale Nationale Indépendante (CENI) vendredi dernier nous indiquent, que nous sommes en phase

d'en finir avec les élections législatives à moins d'une autre surprise de la cour suprême. A en croire la CENI, sur les 12 551 électeurs de la circonscription, un peu plus du quart avait fait le déplacement (4342).

Avec 2324 voix, le candidat Saïd Houssein a récolté donc 53,52% devançant largement, Fahmi Saïd Ibrahim qui n'a pu recueillir que 37,29% des suffrages exprimés. Au-delà du résultat dans cette circonscription sud de la région d'Itsandra, le scrutin a été marqué par le score mécanique de 53% dans trois quatre circonscriptions en jeu. En effet, dans la circonscription de Domoni 1, Daoud Aboubacar a récolté 53,12% des suffrages alors qu'Ahmed Ali Bacar a remporté la circonscription de Domoni 2 avec 53,26% des voix. Faisant mieux que ses homologues

du jour, Soultouine Ali dans le Nyumakele 3, l'a emporté avec un peu moins 56,71%.

Si la section électorale de la cour suprême confirme ces chiffres, la Convention pour le renouveau des Comores (CRC) le parti fondé par Azali Assoumani, il y a un peu plus de 23 ans aura 31 députés sur les 33 que compte l'Assemblée de l'Union. Une majorité plus que confortable pour le chef de l'Etat qui aura les coudées franches pour faire passer ses nombreuses réformes. En attendant, la CENI a déjà la tête tournée vers les élections communales qui se dérouleront en seul tour le 16 février prochain. La course sera particulièrement scrutée dans la capitale, où six listes sont toujours en lice après les retraits du parti Orange et de deux listes indépendantes.

Imtiyaz

PRODUITS PÉTROLIERS

La SCH assure que la qualité du carburant est fiable

Dans un communiqué publié le 29 janvier dernier, la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) assure que la qualité du carburant distribué dans les stations-service est bonne. Elle affirme que son fournisseur, ORYX ENERGY, livre un carburant « certifié conforme aux normes internationales ». La société réaffirme que tous les produits importés répondent aux normes en vigueur et sont adaptés à une utilisation optimale pour les véhicules, peut-on lire dans le communiqué.

La question de la qualité du carburant refait surface. Ces derniers jours, les pannes de véhicules et de motos se multiplient dans le pays. La SCH n'a pas tardé à réagir. Dans un communiqué publié le 29 janvier, elle assure que la qualité du carburant distribué dans les stations-service est fiable et affirme que son fournisseur, ORYX ENERGY, livre un carburant « certifié conforme aux normes internationales

les ». Récusant les récentes rumeurs mettant en cause la qualité des carburants importés aux Comores, « la SCH tient à rassurer l'ensemble des consommateurs sur la conformité et la fiabilité de ses produits. Un carburant de qualité certifiée. A l'en croire, son fournisseur serait de renommée internationale et « chaque cargaison de carburant fait l'objet de tests rigoureux et d'une certification avant réception, garantissant ainsi sa conformité aux standards internationaux ».

Pour la SCH « la qualité du carburant livré aux stations-service ne saurait être compromise par des problèmes de stockage. Les citernes de la SCH sont régulièrement entretenues, nettoyées et purgées avant chaque nouvelle réception de carburant. Ces opérations permettent d'éviter toute contamination ou altération du produit avant sa distribution. Si un problème de qualité existait, les stations-service partenaires de la société seraient les premières à en alerter la SCH. Or, aucune plainte



n'a été enregistrée à ce jour », précise encore le communiqué. Dans un souci de transparence et de sécurité, la SCH annonce le lancement d'une campagne d'inspection des stations-service dans les jours à venir. Ces contrôles viseront à s'assurer que toutes les stations-service respectent les normes de stockage et de conservation du carburant. Toute station ne respectant pas ces conditions s'ex-

posera à des sanctions sévères.

Pour finir, la SCH annonce l'ouverture de trois nouvelles stations-service sur les îles. Cet engagement vise à élargir l'accès à un carburant de qualité, à améliorer la couverture du réseau de distribution et à répondre aux besoins croissants des consommateurs. Il est à noter que cette situation préoccupe tout le monde. C'est le cas de l'ancienne

proviseure du lycée de Moroni, Fatouma Ilyasse, qui s'est rendue à la SCH pour comprendre la situation. « Je remercie l'accueil de la société, car j'ai pu accéder à leur laboratoire. J'ai vu comment cela fonctionne et on m'a fourni tous les documents montrant les étapes, depuis l'arrivée jusqu'au déchargement de la cargaison. J'ai même pris des photos. Leur laborantine m'a expliqué comment se font les analyses. Mais, au nom des citoyens, j'exige que la SCH procède à des inspections au niveau des stations-service. Il faut que cette situation cesse, nos véhicules tombent tous en panne. Toute station qui ne répond pas aux normes doit être sanctionnée », a déclaré cette militante de la société civile. De nombreux automobilistes pointent du doigt la qualité du carburant. La question de la responsabilité entre la SCH et les stations-service reste donc posée.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

Le restaurant Zanatany reprend ses activités

Contrairement à toute activité culinaire depuis le 26 décembre dernier pour des raisons d'insalubrité et d'intoxication alimentaire, le restaurant Zanatany est actuellement autorisé à reprendre ses activités depuis le 29 janvier dernier. Selon l'institut national de la recherche (Inrape) ledit restaurant a amélioré les conditions d'hygiène alimentaire exigées par la loi n°17-005/AU.

Le célèbre restaurant malgache appelé Zanatany sis à Moroni au quartier Zilimadjou reprend ses activités de restauration après un mois de suspension. L'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (Inrape) a

ordonné la fermeture dudit restaurant malgache le 26 décembre 2024, suite à une toxi-infection alimentaire collective et de plusieurs non-conformités constatées, liées à l'hygiène sanitaire. Quelques semaines plus tard, le même Inrape a autorisé le restaurant à reprendre ses activi-

tés. « A la suite d'une récente inspection menée dans le restaurant le 23 janvier 2025, le rapport établi a montré que les non-conformités majeures relevées lors des précédentes visites ont été corrigées conformément aux exigences sanitaires et d'hygiène de la loi alimentaire en vigueur (Loi N°17-005/AU) et de l'arrêté fixant les modalités des agréments et des autorisations sanitaires applicables aux établissements alimentaires (arrêté N°023-011/MAPETA/CAB) », lit-on dans

un communiqué de Inrape publié le 29 janvier dernier.

La reprise des activités Zanatany partage les citoyens entre le doit-on manger ou non ! Les uns disent reperdre confiance : « après l'action de Ria et les témoignages faites par les gens hospitalisés à El Maarouf après avoir mangé chez Zanatany, j'ai vraiment perdu confiance dans les restaurants comoriens n'en parlons plus des restaurants malgaches », a confié Saïd Hassan, un client assidu dudit restaurant, inter-

rogé après la réouverture du Zanatany.

Quant à Ali Soilihi, un chauffeur de taxi, il s'est justifié : « je suis content de la réouverture du Zanatany. C'est le seul restaurant où le service est spécial. On mange à temps et le repas est toujours délicieux. Tomber malade est une question naturelle. Nous autres, on va continuer à nous restaurer là-bas ».

Kamal Gamal

INSÉCURITÉ :

Hikima Ahamada Sohib retrouvée morte, étranglée

Hikima Ahamada Sohib, employée d'une société de transfert d'argent, a été retrouvée morte ce samedi 1er février à Mnoungou, dans la région du Hamahamet, dans des circonstances troubles. Selon le procureur de la République, la jeune femme a été retrouvée « étranglée », son corps abandonné dans un fût. Une enquête a été ouverte pour traduire en justice les responsables de cet acte odieux. Pour l'heure, un suspect est entre les mains de la gendarmerie, trois autres personnes seraient activement recherchées.

Un choc ! Le pays est en deuil depuis ce samedi 01 février, après la découverte macabre du corps d'Hikima Ahamada Sohib, une jeune femme âgée d'une vingtaine d'années, employée dans une

agence de transfert d'argent à M'béni. Disparue dans la nuit de vendredi à samedi, elle avait quitté M'béni pour se rendre à Moroni, où elle devait récupérer une somme importante pour son employeur. Mais elle n'est jamais revenue. Son corps sans vie a été retrouvé samedi, entre Ifoundihé et Mnoungou, dans la région de Hammamet, plongeant toute la nation dans la consternation. Ce drame a provoqué une onde de choc au sein de la population, qui dénonce une insécurité grandissante et l'inaction des autorités. Hikima Ahamada Sohib, qui transportait la somme de 10.370.000 francs comoriens, selon le procureur, a été signalée disparue après son départ de Moroni, vers 15h, où elle avait retiré les fonds à Exim Bank. Inquiets de son absence prolongée, sa famille a lancé une alerte, et les habitants de M'béni se sont mobilisés toute la

nuit pour tenter de la retrouver. Ce n'est que le matin que le corps de la jeune femme a été retrouvé lors d'une battue organisée par les habitants.

Les circonstances de sa mort restent floues, et l'enquête, confiée à la gendarmerie devra déterminer les causes exactes de ce drame. Cependant, le procureur de la République, Abdou Ismaïl, a indiqué que la victime avait été étranglée, après un examen du corps réalisé par le médecin-chef de l'hôpital de M'béni. Il a également révélé que le téléphone de la victime avait été localisé près de Bahani avant qu'elle ne cesse de donner signe de vie, déclenchant ainsi l'inquiétude de ses proches.

Sur les réseaux sociaux et dans les lieux publics, les Comoriens sont en colère et exigent justice. « Ce n'est pas seulement M'béni qui est

touchée, c'est toute la nation qui pleure », a déclaré Fundi Ahmed Mouhyidine, ancien cadî de Hamahamet, lors de l'enterrement. Il a souligné que la sécurité des agences de transfert d'argent, fréquentées par des milliers de personnes, devrait être une priorité. De son côté, le Cadi Saïd Ismaïl, notable de la ville, a appelé à l'unité et à ne pas politiser cette tragédie, insistant sur la nécessité de mettre fin à la criminalité.

Ce meurtre s'inscrit dans une série de violences récentes aux Comores. En novembre dernier, un caissier d'une autre agence située au nord de Moroni a été attaqué par deux individus qui l'ont agressé sauvagement au couteau. Bien que grièvement blessé, il a survécu, et ses agresseurs ont été identifiés et arrêtés. Dans le pays, aucune mesure sécuritaire n'est mise en place pour protéger ces agents, qui transportent

des sommes importantes dans les transports en commun. Il est grand temps que les employeurs prennent leurs responsabilités et que les autorités mettent en place des mesures concrètes pour protéger les citoyens, notamment ceux manipulant de grosses sommes d'argent.

Aujourd'hui, Hikima n'est plus, mais son nom ne doit pas tomber dans l'oubli. Son meurtre doit être élucidé afin que justice soit rendue. Pour elle, pour sa famille, et pour toutes les victimes de violence. Les autorités ont promis de mettre la main sur les responsables de ce crime. Espérons que cette promesse se concrétise rapidement et que cet événement tragique serve de signal pour une action plus ferme contre l'insécurité qui gagne du terrain dans le pays.

Ibnou M. Abdou

MÉDIAS :

Le journaliste Abdou Moustoifa relâché

Après 24 heures de garde à vue à la gendarmerie, le journaliste Abdou Moustoifa, correspondant de l'agence Reuters et employé du quotidien Al-Watwan, a été relâché. Cependant, il doit se présenter au tribunal de Moroni ce jeudi 6 février pour « diffusion de fausses nouvelles ».

Le journaliste Abdou Moustoifa a été relâché après 24 longues heures de garde à vue à la gendarmerie de Moroni, accusé de diffusion de « fausses nouvelles ». Toutefois, il doit comparaître devant le tribunal de première instance de Moroni, statuant en matière correctionnelle, ce jeudi 6 février. En effet, le 24 janvier dernier, Abdou Moustoifa a rapporté dans un article pour Reuters des propos attribués au pré-

sident Azali Assoumani concernant la possible transmission du pouvoir à son fils, Nour El Fath. Bien que la présidence ait rapidement rectifié ces propos, le ministère public a décidé de porter plainte contre le journaliste pour diffusion de « fausses nouvelles ». Il est désormais convoqué devant le tribunal de première instance de Moroni pour répondre de ces accusations. Une convocation suscite une vive inquiétude au sein de la profession aux Comores.

La plainte reproche au journaliste d'avoir agi de mauvaise foi en diffusant des propos mensongers sur les intentions du chef de l'État, ce qui, selon les autorités, aurait jeté le discrédit sur les institutions publiques et perturbé le moral de la population. Et ce malgré la publication d'un démenti par l'agence



Reuters et la suppression de la première dépêche. Le ministère public a donc décidé de poursuivre le jeune journaliste au lieu de l'agence Reuters qui a publié l'information.

Le Syndicat National des Journalistes Comoriens (SNJC) a exprimé sa vive inquiétude face à ces poursuites, soulignant dans son

premier communiqué que seul le Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (CNPA) est habilité à juger de fautes professionnelles en matière de journalisme. Le SNJC a également dénoncé ce qu'il considère comme un abus de pouvoir et un frein à la liberté de la presse. Il est à noter que le reporter a été audi-

tionné à deux reprises par le procureur de la République le vendredi 31 janvier.

Avant cette convocation, Abdou Moustoifa a fait l'objet d'une série de pressions. Le 29 janvier, deux gendarmes se sont rendus dans les locaux d'Al-Watwan à la recherche du journaliste, sans fournir d'explications. Après plusieurs démarches auprès des autorités, Abdou Moustoifa a décidé de se rendre de lui-même à la gendarmerie pour clarifier sa situation. Plusieurs organisations internationales avaient exigé sa libération immédiate. Le pays risque en tout cas de perdre des points au classement mondial de la liberté de presse après une légère amélioration en 2024.

Mohamed Ali Nasra

SOCIÉTÉ :

Un réseau de trafic de boissons alcoolisées démantelé à Mohéli

Un voilier malgache transportait illégalement du vin, d'autres produits, notamment des oignons et des hommes. Le transbordement par des complices comoriens se faisait au large d'Itsamia (Mohéli) et aux îlots de Nioumachoi. La

gendarmerie nationale, en collaboration avec la garde côte, a mis la main sur des complices et des receleurs, ainsi que sur une quantité importante de toka gasy et quelques kilogrammes d'oignons, une grande partie ayant déjà été

envoyée, selon la gendarmerie, vers Anjouan. L'auteur principal est toujours en cavale.

Cela fait presque deux semaines que la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre à Mohéli. Une quantité importante de Sambo, vin malgache, a été saisie par la gendarmerie au domicile d'un grand bonnet à Nioumachoi. Cette cuvée spéciale, débarquée illégalement d'un voilier au large des îlots, commencerait à avoir des effets au sein de la population. Mais c'est ce vendredi 31 janvier que la gendarmerie a pris la parole pour clarifier ce dossier qui était resté jusque-là flou.

Il s'agit bien d'un réseau bien établi de trafic de boissons alcoolisées, d'oignons et d'êtres humains. Selon Abdallah Ibrahim, commandant de la gendarmerie nationale à Mohéli, un voilier malgache se rendait au large d'Itsamia et aux îlots de Nioumachoi avec à son bord des boissons alcoolisées et des hommes qu'il débarquait par la suite. « Nous avons saisi actuellement les boissons alcoolisées et une petite quantité d'oignons, mais une partie semble déjà avoir été envoyée vers Anjouan », a expliqué le commandant. Il a ajouté qu'ils ont mis la main sur des receleurs et des complices, mais le gros poisson, l'auteur principal, a pu passer à travers les mailles du filet et

est toujours recherché. « Nous allons tout faire pour le rattraper », a rassuré le commandant de la gendarmerie.

Ce réseau a été démantelé, a précisé le commandant, grâce à la collaboration de la gendarmerie nationale avec la garde côte, notamment sur le plan du renseignement. Et ce, malgré la complicité de ceux qui sont au sol avec ceux qui se trouvent sur le voilier pour échapper à la surveillance des autorités. Ceux qui connaissent la qualité de ce toka gasy confirment son degré de virulence. Certains parlent même des effets euphorisants constatés de ce vin artisanal.

Riwad



Boisson alcoolisée malgache saisie à Mohéli.

3^E ÉDITION DE LA RENCONTRE POUR L'AUTONOMISATION DE LA FEMME :**Hommage à la diversité africaine**

L'hôtel Birchwood a accueilli, le 30 janvier 2025, une soirée d'exception dans le cadre de la 3^e édition de la rencontre pour l'autonomisation de la Femme en vue d'une Afrique meilleure. Cet événement, placé sous le signe de la culture et de la diversité, a rassemblé des femmes de tout le continent pour célébrer leur héritage et leur rôle dans la société africaine.

Dans un décor somptueux et une ambiance chaleureuse, les participantes ont mis à l'honneur les tenues traditionnelles de leurs pays respectifs. « Les spectateurs ont été plongés dans un tourbillon de couleurs et de traditions, représentant la pluralité et l'unité du continent », souligne une participante. Entre motifs éclatants et accessoires somptueux, la soirée a été un véritable défilé de la richesse africaine.

Les femmes comoriennes ont particulièrement marqué cette rencontre en arborant des tenues traditionnelles telles que salouva, tafsi-da, mkoumi wa hariri, djawa, sahari et soubaya. Leur entrée a été saluée par une prestation vibrante mêlant chants et danses traditionnelles. « Sur les notes envoûtantes



d'un morceau de Papa l'Amour, elles ont transporté l'audience dans l'univers de la culture comorienne », témoigne un spectateur conquis.

Au-delà de la célébration de la mode et du patrimoine, cet événement a été l'occasion de rappeler l'importance des femmes dans la construction d'une Afrique forte et

unie. « La force de notre continent réside dans la diversité de ses cultures et la détermination de ses femmes », a souligné une organisatrice. Cette soirée a ainsi mis en avant les valeurs de solidarité, d'harmonie et de fierté, tout en offrant un espace d'échange et de partage entre les différentes nations présentes. La 3^e édition de la rencontre pour l'auto-

nomisation de la Femme s'achève sur une note mémorable, confirmant l'importance de telles initiatives pour promouvoir la culture africaine et affirmer la place essentielle des femmes dans le développement du continent.

Mohamed Ali Nasra

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES
 Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET

Avis de demande de cotation ouverte

Pays : UNION DES COMORES

Nom du Projet : Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores

Numéro de Don : IDA-E0490

Intitulé du marché : Acquisition, livraison et installation d'équipements informatiques et des mobiliers de bureau

Lot 1 : 2024-AEBI-04-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation d'équipements informatiques

Lot 2 : 2024-AEB-06-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation des mobiliers de bureau

Date de publication de l'avis: 29 janvier 2025

Date limite de dépôt des demandes de cotations : 07 février 2025 à 14h00 heure locale de Moroni

1.L'Union des Comores a reçu de la part de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement pour financer les activités du Projet d'Appui à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) et à l'intention d'utiliser une partie de fonds accordés au titre de ce financement pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'équipements informatiques et des mobiliers de bureau pour l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

2.En effet, l'Unité de Coordination du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores sollicite

des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'équipements informatiques et des mobiliers de bureau.

3.La procédure sera conduite par la mise en concurrence nationale en recourant à une demande de cotation telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) », « cinquième édition, septembre 2023 » et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligible tels que définis dans le Règlement de passation de marchés.

4.Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent retirer le dossier de demande de cotation en précisant l'intitulé du marché, auprès du bureau du Projet, aux heures de travail du Projet du lundi au vendredi, de 08h00 à 16h00 ou envoyer une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com.

5.Les offres devront être remises sous pli fermés avec la mention « **Lot 1 : 2024-AEBI-04-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation d'équipements informatiques** » ou « **Lot 2 : 2024-AEB-06-UCP-PAESC, Acquisition, livraison et installation des mobiliers de bureau** » et seront adressées à monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination du

Projet (UCP) – Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC). Route de Salimani, Sahara, Union des Comores – Moroni, au plus tard le vendredi 07 février 2025 à 14h00 (heure de Moroni). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

6.Ces équipements sont à livrer au bureau de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) – Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores (PAESC) dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la signature du contrat entre les deux parties.

Toute demande d'éclaircissement doit être écrite au plus tard 04 jours avant la date limite de dépôt des offres. La date de validité des offres est de 45 jours à partir de la date d'ouverture des offres.

NB : les fournisseurs peuvent postuler pour le lot 1) et/ou le lot 2

Fait à Moroni, 29 janvier 2025

Le Coordinateur

DJAANFAR ABDOUROHAMANE

INSCRIPTION DES SULTANATS DES COMORES À L'UNESCO :

Remise officielle du dossier de candidature

Les Comores ont procédé au dépôt officiel du dossier de candidature des médinas des sultanats historiques, le jeudi 30 janvier à Paris, en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Après de nombreuses années de préparation, la remise du dossier a marqué une étape clé dans la reconnaissance internationale du riche patrimoine culturel des Comores. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Lazare Eloundou Assomo, Directeur du patrimoine mondial à l'UNESCO, qui a reçu officiellement le dossier. Étaient également présents à l'événement historique le ministre de l'Environnement et du Tourisme, assurant l'intérim du ministre de la Culture ; la ministre de l'Information, assurant l'intérim du ministre de l'Éducation nationale ; M. Mohamed Bajrafil, Ambassadeur et Délégué permanent des Comores auprès de l'UNESCO ainsi que le Gouverneur de l'île de Ngazidja.

« Ce dossier est le fruit d'un travail collectif et d'un engagement sans faille pour préserver et valoriser notre héritage historique. Nous espérons que cette candidature

aboutira à une reconnaissance mondiale qui renforcera la conservation et la mise en valeur de nos médinas, témoins vivants de l'histoire et de la richesse culturelle des Comores », a déclaré Mohamed Bajrafil, Ambassadeur et Délégué permanent de l'Union des Comores auprès de l'UNESCO. Il a souligné que ce projet a été pris très au sérieux par le président de la République. « Nous tenons à remercier les pays partenaires qui nous ont soutenus dans ce processus. C'est toute une nation qui a travaillé sur ce dossier avec la volonté de faire découvrir au monde la richesse de notre pays », a-t-il ajouté.

M. Lazare Eloundou Assomo a rappelé que l'inscription au patrimoine mondial ne constitue pas seulement une distinction, mais engage également le pays à une gestion et une protection durable des sites. Il a insisté sur l'importance d'identifier d'autres sites pouvant rejoindre la liste à l'avenir. « La reconnaissance d'un site au patrimoine mondial ne se limite pas à l'obtention d'un label. Cela implique aussi des investissements financiers, des ressources humaines et une attention particulière aux défis liés à sa préservation. Ce travail est essentiel pour transmettre



Inscription Patrimoine UNESCO.

cet héritage aux générations futures et leur faire comprendre son importance », a-t-il souligné.

Le directeur du Centre national de documentation et de la recherche scientifique (CNDRS) considère que cette candidature représente une étape cruciale, à la fois symbolique et stratégique. « Cet accomplissement est le résultat d'un travail intense de recherche, de documentation et de concertation avec

les parties prenantes. Il illustre notre engagement profond envers la préservation du patrimoine culturel et concrétise les efforts menés par les chercheurs, les institutions et les communautés locales », a affirmé le Dr Toiwilou. Il a poursuivi : « Ce dépôt marque la reconnaissance officielle des médinas des sultanats des Comores comme un site d'importance universelle. Cela signifie que notre pays entre dans une phase

de visibilité mondiale où son héritage architectural et immatériel sera évalué par des experts internationaux. » Selon lui, cette reconnaissance confère aux médinas une légitimité accrue et ouvre la porte à d'éventuelles actions de conservation et de valorisation soutenues par des partenaires internationaux.

MY



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE
PROJET DE RÉSILIANCES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES (FSRP_KM, P177816)
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS DE PRÉSELECTION

AGRÉEMENT DE PRESTATAIRES/ FOURNISSEURS

Le Projet de Résilience des Système Alimentaires (FSRP-KM) financé de la Banque Mondiale (IDA) n° de Don IDA (E1830-KM /TF0C1418-KM) lance ce présent avis à Manifestation d'intérêts dans le cadre de création d'une base des données de prestataires de services et fournisseurs du projet. Tous les prestataires et fournisseurs disposés à figurer dans le nouveau répertoire des fournisseurs du Projet et possédant les capacités techniques et financières requises pour la fourniture de biens et services sont invités à exprimer leur intérêt pour inscription.

Les domaines d'activités identifiées sont :

- 1-Vente de matériels et fourniture de bureau ;
- 2-Vente de mobiliers de bureau (chaise, bureau etc) ;
- 3-Matériels et consommables informatiques
- 4-Entretien et maintenance de climatiseurs
- 5-Maintenance de l'électricité ;
- 6-Plomberie ;
- 7-Traiteurs des Restaurants ;
- 8-Agences des billets d'avions
- 9-Station des carburants ;
- 10-Autres réparations ;

L'inscription sur la liste ne constitue pas un engagement juridique assorti d'une obligation de la part de l'Unité de Gestion du projet (UGP) d'inviter un ou plusieurs candidats inscrits à attribuer un contrat.

A l'occasion d'un marché public relatif au domaine décrit ci-dessus, l'UGP pourrait inviter soit tous les candidats figurant sur la liste, soit certaines d'entre eux, sur la base des critères objectifs et non discriminatoire au marché concerné à déposer une offre.

Les prestataires/Fournisseurs intéressés sont invités à fournir un dossier de demande d'agrément composé de :

- Une lettre de demande d'agrément comportant l'adresse complet (adresse postale, téléphone, faxe, et adresse électronique) ;
- Un extrait de Registre de Commerce (personne morale et physique) ;
- Une copie de document de numéro d'identification fiscale ;
- Tout autre document jugé utile (référence, copie des contrats, attestations de bonnes exécutions etc)

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du secrétariat du FSRP situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat ; email : projetsrpf@gmail.com / du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 00min

4.Le dossier complet doit être déposé sous plis ferme au plus tard le **15 février 2025 à 14H 00min**. La soumission du dossier par voie électronique est autorisée à l'adresse email : projetsrpf@gmail.com

5.L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (FSRP-KM) /
Email : projetsrpf@gmail.com

Lancé, le 31 janvier 2025



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

N°2025/001/MAPA/FSRP/AMI/BE

Prorogation de la date limite de soumission

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE NATIONALE OU INTERNATIONALE SPECIALISEE DANS LES ETUDES ET LA MISE EN OEUVRE DES TECHNIQUES CLIMATO-INTELLIGENTES, EN UNION DES COMORES.

1.CONTEXTE

Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à renforcer la Résilience des Systèmes Alimentaires et améliorer la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire. Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 43 millions, sont les suivantes :

- * Renforcement des capacités de production agricole résiliente ;
- * Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients ;
- * Accès au marché ;
- * Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales ;
- * Gestion de projet

Dans le cadre de la mission, le Projet FSRP lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter « **UNE STRUCTURE NATIONALE OU INTERNATIONALE SPECIALISEE DANS LES ETUDES ET LA MISE EN OEUVRE DES TECHNIQUES CLIMATO-INTELLIGENTES, EN UNION DES COMORES** »

2.Objectif de la mission

L'objectif de la prestation consiste à réaliser un diagnostic rapide pour la mise en place et mise à l'échelle des techniques climato-intelligente consistant plus précisément à faire des embocagement des parcelles agricoles avec des haies vives fourragères (Gliricidia, Sandragon) et des aménagements des sites en pente avec des bandes antiérosives (Penissetum, Tripsacum,...) et autres techniques assimilées dans les zones d'interventions des CRDE couverts par le projet FSRP .

Sous la supervision de la DNSAE de l'INRAPE et la DGEF en vue de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et préservation de la fertilité du sol et à l'augmentation de la production agricole ; Une fois l'étude est faite, le prestataire aura pour objectif de mettre en œuvre ces techniques avec l'adoption des techniques climato-intelligentes au bénéfice des 35 000 producteurs sur 2 000 ha de terrain sous gestion durable (préservation de la fertilité, eau.

3.PROFIL ET EXPERIENCE REQUISE

La Structure devra satisfaire les conditions suivantes :
 -Avoir une expérience d'au moins 4 ans dans la mise en place des techniques climato-intelligentes et ayant déjà réalisé une mission similaire ;
 La Structure sera sélectionnée en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement des

Projets d'investissement (version juillet 2016 ; Révisée en 2017, 2018 et en 2023). La méthode de sélection est « la sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC) ».

4.Dossier Administratif de l'Avis à Manifestation d'Intérêt
 Le « dossier de candidature » doit être composé de pièces séparées suivantes :

- Présentation succincte de la Structure indépendante (ou du chef de fil en cas de groupement) ;
- Liste des références des missions similaires dans des projets de développement ou autres ;
- Une attestation d'immatriculation de la Structure ;
- Une attestation de régularité fiscale ou équivalent ;

Les Structure intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au **plus tard, le 07 février 2025 à 15 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet FSRP-KM « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2025/001/MAPA/FSRP/AMI/BE, au secrétaire du FSRP. MAPA, Mdé Ex-CEFADER. Email projetfsrp@gmail.com

Lancé, le 31 janvier 2025



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

N°2025/002/MAPA/FSRP/AMI/SCI

Prorogation de la date limite de soumission

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR APPUYER LA DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES A LA REALISATION DE L'ETUDE DES STOCKS HALIEUTIQUES (DEUX PECHERIES PRIORITAIRES)

1.CONTEXTE

Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à renforcer la Résilience des Systèmes Alimentaires et améliorer la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire. Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 43 millions, sont les suivantes :

- *Renforcement des capacités de production agricole résiliente ;
- *Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients ;
- *Accès au marché ;
- *Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales ;
- * Gestion de projet

Dans le cadre de la mission, le Projet FSRP lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter « **UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR APPUYER LA DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES A LA REALISATION DE L'ETUDE DES STOCKS HALIEUTIQUES (DEUX PECHERIES PRIORITAIRES)** »

2.Objectif de la mission

L'objectif global de la mission consiste à apporter un appui technique et un renforcement des capacités scientifiques à l'équipe de recherche de la DGRH afin de lancer la collecte de données sur deux pêcheries prioritaires (les petits pélagiques et langouste).

3.QUALIFICATIONS REQUISES

Le consultant devra justifier d'une expérience avérée dans le domaine de l'évaluation des stocks halieutiques, notamment en situation des données déficientes, ayant déjà exécuté au moins deux (02) missions similaires.

Le consultant devra avoir au minimum le profil suivant :
 -Expert en évaluation de stocks halieutiques de formation universitaire de niveau minimum Bac+5, dans le domaine de la pêche, environnement et ressources naturelles, océanographie ou discipline apparentée ;
 -Au moins 10 années d'expérience dans l'évaluation et suivi des stocks halieutiques ;

-Expérience de la publication dans des revues internationales et d'articles universitaires ou Academia sur l'évaluation des stocks de poissons, et possible de partager ces documents

- Une expérience en zone tropicale serait un atout ;
- Une bonne maîtrise de la langue française ;

La Structure sera sélectionnée en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le**

Financement des Projets d'investissement (version juillet 2016 ; Révisée en 2017, 2018 et en 2023). La méthode de sélection choisie est « la sélection des Consultants Individuels (SCI) ».

4.Dossier Administratif de l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Le consultant intéressé est prié de faire parvenir son dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Lettre de Manifestation d'intérêt,
- Un Curriculum vitae actualisé ;
- Une copie de diplôme le plus élevé
- Copie CIN ou passeport ;
- Attestations de bonnes exécutions des marchés similaires.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au **plus tard, le 07 février 2025 à 15 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet FSRP-KM « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2025/002/MAPA/FSRP/AMI/SCI, au secrétaire du FSRP. MAPA, Mdé Ex-CEFADER. Email projetfsrp@gmail.com

Lancé, le 31 janvier 2025